

Conditions Générales de Garantie

HTV communique noir sur blanc l'étendue de ses garanties. Voici en détail toutes les garanties extra légales dont vous bénéficiez. Ces garanties supplémentaires, preuves de la qualité supérieure de nos produits.

- La garantie n'est applicable que si le maître d'ouvrage/propriétaire a réglé l'entièreté des factures, conformément aux accords de paiement. La date de prise en compte pour le démarrage de la garantie est la date de pose indiquée sur le bon de réception.
- Nous garantissons la conformité des câblages & alimentations électriques de nos produits aux normes Européennes CE.
- La garantie ne couvre que les réalisations défectueuses pour lesquelles HTV est engagée et qui portent atteinte à la qualité du LED. Elle n'est pas d'application dans le cadre de vices légers (cachés ou apparents). Pour être pris en compte, les défauts purement esthétiques doivent être visibles à une distance minimale de trois mètres.
- Nos garanties s'entendent pièces et main d'œuvre.

Garanties

Ecrans LED

- HTV offre une garantie de 2 ans sur tous les modules et cabinets, 2 ans de garantie sur les pièces de contrôle, ventilateurs et alimentations. Dans le cas d'un Leasing, la même durée de garantie s'applique sauf dérogation expresse dans les conditions générales de leasing.
- Une option est disponible pour 5 ans avec majoration de 14% lors de l'achat sur le Hardware.

Player PC

- Les players (PC & miniPC) sont garantis 2 ans.

Paramétrage

- En cas de défaut de paramétrage de l'écran imputable à HTV, la garantie de 2 ans s'applique. En cas de défaut de paramétrage découlant d'une mauvaise manipulation du client (Ex : Modification intentionnelle ou pas les paramètres de l'écran/processeur/sending Card/PC/mise hors tension/modification de votre réseau internet WIFI ou câble /etc...) la garantie n'est pas d'application.

Structures & caissons d'habillage

- Nos structures & caissons sont garantis pour 2 ans pièces & main d'œuvre.

Pendant la période de garantie, HTV garantit le remplacement gratuit des éléments décrits ci-dessus. Les frais de livraison/déplacement restent à charge du client. La garantie couvre les réparations sur pièces et/ou le remplacement de celles-ci si nécessaire.

Après la période de garantie, HTV garantit la réparation des pièces défectueuses au coût de la pièce seulement, la main d'œuvre reste à la charge du client (voir tarif ci-dessous). Toutes les pièces réparées ou remplacées auront au minimum une période de garantie de 3 mois ou jusqu'à l'expiration de la garantie de l'élément remplacé. (ex. sur un écran de 18 mois, une alimentation est remplacée, celle-ci est garantie encore pendant 6 mois.)

Même si votre écran/matériel est sous garantie, il ne sera pas automatiquement réparé sous garantie. Après réception du produit, HTV a le droit de vérifier l'état et l'application ou non de la garantie. Un devis vous sera envoyé si le produit ne correspond pas aux conditions d'application de la garantie. Voir ci-dessous le détail des exceptions de garantie

Exclusion de garantie

- La garantie sera rendue caduque si les défauts ou mauvais fonctionnement sont dus à une mauvaise utilisation, abus, casse volontaire, défauts dans l'installation électrique,...
- Cas de force majeure, inondation, tonnerre, incendie, émeute, vandalisme,...
- La réparation par un technicien externe ou une personne non autorisée ne sera pas couverte par HTV et toute garantie sera annulée.
- Les pixels défectueux sont garantis s'ils dépassent 2% de la densité de pixels par M2 d'affichage

Interventions/services hors garantie

Si votre écran/matériel est hors garantie, ou que la cause de la panne est due à une des cause d'exclusion de garantie, les pièces et la main d'œuvre seront facturés selon la tarification suivante:

Matériel	Prix
Alimentation	65 €/Pc Htva
Receiving Card	76 €/Pc Htva
Sending Card MCTRL 300	485 €/Pc Htva
Module P4 à P8	àpd 125 €/Pc Htva*
Module P8 à P16	àpd 65 €/Pc Htva*
Nacelle (Ciseau ou articulée)	450 €/jour Htva
1 x Technicien	75 €/h Htva

*Le prix du module peut varier en fonction du type de LED

Si la cause de la panne n'est pas directement diagnostiquée, un forfait de 500€ (Htva) est demandé afin que les techniciens puissent établir un devis approprié. Si le client est d'accord avec le devis soumis, la somme sera remboursée ou décompté de son devis.

Le tarif de déplacement est fixé à 0,85 Eur/Km (Htva)

Dans le cas d'écrans placés en hauteur, une nacelle est obligatoire pour intervenir. Les frais de location de la nacelle seront facturés directement au client selon le tarif ci-dessus.

- Taux horaire de 75€/h (Htva) - Hors déplacement avec minimum une heure de prestation facturée.
- En cas d'intervention à distance via nos applications de contrôle, le taux horaire de 75€/h (Htva) s'applique avec minimum d'une demi-heure de prestation facturée.
- Une fiche de SAV sera remplie par le technicien qui détaillera l'intervention et sera signée par le client une fois l'intervention terminée.
- Une fois l'écran installé ou réparé ou maintenu à jour, un test de bon fonctionnement sera effectué. Le technicien et le client devront signer un document de confirmation de bon fonctionnement.

Procédure de garantie

Etape 1

- Vérifier que votre écran est alimenté en suffisance (Électricité et Internet)
- Contacter HTV:

- E-Mail: support@htvled.com
- Web : www.htvled.com
- Préparer les informations suivantes :
 - Numéro de commande, Nom de client, Adresse chantier
 - Type de problème
 - Photo de la panne

Etape 2

- Une intervention est planifiée de commun accord pour venir établir un diagnostic qui sera facturé en cas d'exclusion.

